

## DELIBERATION

---

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----

Extrait du Registre des Délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

-----

Séance du 7 juin 2017

COMMUNE  
SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-sept, le sept juin à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ont donné pouvoir :**

Jérôme GALINIER-WARRAIN à Jean-Pierre LECHTEN

Adeline WEBER-GUIBAL à Corinne LEGRAS

Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

**A été élue secrétaire :** Corinne LEGRAS

**Absente excusée :** Olivia RIVORY

**OBJET : ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE  
N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL.**

Rapporteur : Gilbert HENRY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et L2312-2,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

VU la délibération n°2017-26-DELIB-7-1 approuvant le compte administratif de l'exercice 2016,

VU la délibération n°2017-29-DELIB-7-1 affectant le résultat de l'exercice 2016,

VU la délibération n°2017-35-DELIB-7-1 adoptant le budget primitif 2017 du budget principal

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DELIBERATION**

**ADOpte** la décision modificative n°1 du budget principal arrêtée comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60612 : Énergie - Électricité	6 524.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615231 : Entretien et réparations voiries	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>12 524.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-657362 : CCAS	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	7 524.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 524.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 524.00 €</b>	<b>12 524.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Maire,  
Régis MARTIN

*Affiché le 8 juin 2017*

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.*

Accusé de réception en préfecture  
013-211300959-20170607-2017-49-delib-DE  
Date de réception préfecture : 09/06/2017